



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 mars 2025

OBJET :

DE-25-03-1-14) AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIF A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRECHE MARIE-PARADIS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 06 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. TOURNE (pouvoir à Mme VOISIN), M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), M. BOUKOBZA (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250318-lmc1H12581H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
Date de Publication : 20/03/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.1121-1 à L.1121-4 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2024 attribuant, par convention, la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation de la crèche sise 84 bis avenue Aubert à Vincennes ;

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention ;

Considérant que des modifications doivent être apportées au contrat de concession de service public, conclu avec la société « Les Petits Chaperons Rouges », relative à la gestion et l'exploitation de la crèche sise 84 bis avenue Aubert à Vincennes, au regard du calendrier réel d'exploitation de l'équipement,

Considérant que le présent avenant ne modifie aucun élément substantiel du contrat de délégation et génère une incidence financière inférieure à 5% du contrat ;

Considérant qu'aucun bouleversement n'est apporté à l'économie du contrat de délégation ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 10 mars 2025,

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,),

ARTICLE I : Approuve l'avenant n°1 au contrat de concession de services relatif à la gestion et l'exploitation de la crèche sise 84 bis avenue Aubert à Vincennes qui modifie le calendrier de versement de la compensation de la Ville comme suit

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Calendrier de la compensation Ville	73 422 €	255 438 €	268 320 €	281 847 €	296 050 €	217 078 €

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé